

*Initiatives ministérielles*

Halifax a indiqué qu'il appuyait cette demande parce qu'elle permettrait d'avoir un autre itinéraire plus économique pour le fret qui passe par la région centrale du Canada.

Or, que fait le gouvernement canadien? Il oublie le mandat des Ports nationaux et, dans le dernier budget, il a exigé qu'un dividende soit versé. Cette mesure a été prise précisément au moment où les autorités du port de Halifax font absolument tout ce qu'elles peuvent pour obtenir l'attention du gouvernement parce que ce port est en train de perdre sa capacité d'attirer ou de garder les expéditions conteneurisées à destination de la région centrale du Canada.

Que fait le gouvernement? Il oublie le mandat; il ne s'adresse pas au Parlement; et il annonce dans un budget que Ports Canada devra verser des dividendes. Le gouvernement oublie que cet organisme a une tâche à remplir et il prend l'argent dont Ports Canada a besoin pour améliorer les installations, notamment au port de Halifax, sous prétexte que cet argent doit être versé à titre de profit au gouvernement. Le gouvernement enlève au port de Halifax et à d'autres ports la capacité de planifier correctement et, lorsqu'ils sont efficaces et rentables, d'accumuler une réserve pour réinvestir.

Selon l'article 40 du projet de loi, ce ne sera peut-être pas le cas et les dividendes que des sociétés d'État seront tenues de verser seront déterminées par ces messieurs et certaines dames d'en face, membres du Cabinet, qui se réuniront pour prendre des décisions et qui diront: «Eh bien, il semble que nous nous sommes trompés encore une fois. Nos budgets et nos prévisions de dépenses se sont encore évaporés. Il nous faut 100 millions de dollars de plus. Qu'allons-nous faire? Ah oui, il y a Ports Canada. Nous ne dirons pas qu'il nous faut 100 millions de dollars cette année, mais plutôt 200 millions de dollars.»

Avant longtemps, le débat devant avoir lieu à la Chambre lorsqu'il y a un changement de direction et de pensée fondamental au sein d'une société d'État, n'aura pas lieu et le gouvernement pourra, simplement par voie de décret, cet outil antidémocratique, continuer à démolir l'infrastructure nationale et à détériorer davantage, non seulement l'économie de régions comme celle de l'Atlantique, mais toute l'unité nationale. Car c'est ainsi que l'on mutile l'unité nationale et il faut être fou pour ne pas l'admettre.

Je voudrais aborder une ou deux autres questions. Mon collègue de Cap-Breton Highlands—Canso a parlé de la première, qui n'est pas sans importance. J'espère qu'il y a bien des gens qui nous regardent qui ont confiance aux services d'incendie de leur localité. J'espère qu'ils suivent nos débats attentivement.

Je crois que c'est l'article 6 qui traite du prix imposé aux bénéficiaires ou usagers des services. Monsieur le Président, le gouvernement est absolument insensé. Il répète constamment qu'il faut réaliser des profits. Peu importe les fermetures qu'il impose, il faut réaliser des profits.

• (1820)

N'oublions pas qu'il a augmenté les impôts sur le revenu des particuliers de 24 ou 27 p. 100 au cours du premier semestre de l'année par comparaison à l'an dernier. Mon Dieu, nous sommes son citron. Il nous presse toujours davantage. Il perçoit toujours plus d'argent. C'est tout ce qu'il veut. Il a tellement honte de ce qu'il a fait en matière fiscale qu'il doit découvrir de nouvelles façons de lever des taxes. Or, une taxe reste toujours une taxe, qu'importe la façon dont on la prélève dans les poches d'un contribuable, on la lui soutire quand même. Le prix que doivent payer les bénéficiaires ou usagers, c'est une affaire très risquée.

C'est en 1986 que le gouvernement a modifié la Loi sur les télécommunications. C'est l'ancienne députée de Kingston et les Îles originaire du Cap-Breton qui était ministre à l'époque. J'ai lu les délibérations de ce temps-là. Le débat a fait rage même au sein du caucus conservateur, et il n'est pas terminé. J'en conclus que chez les ministériels quelques députés, pas beaucoup, sont restés proches de leurs électeurs. À une question du député qui représentait South West Nova à l'époque, mais qui siège aujourd'hui au Sénat après avoir été défait par le candidat libéral comme c'est arrivé dans la plupart des circonscriptions de la région de l'Atlantique du moins, la ministre a répondu que les services de pompiers volontaires seraient exemptés. Je n'ai nul besoin d'ajouter quoi que ce soit. On lit dans le compte rendu que ces services seraient exemptés des droits de licence.

Qu'a fait le gouvernement? Il a attendu son deuxième mandat pour frapper les membres de mouvements qui donnent leur temps gratuitement, risquent leur vie et s'exposent à des blessures pour le bien et la sécurité d'autrui. C'est de pompiers volontaires qu'il s'agit, pour l'amour du ciel. Qu'a fait le gouvernement? Pour soutirer